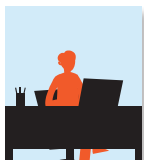


APRES LA FORMATION

ANFH Picardie - TAF - copyright 2008



encadrement



direction

** Reconnaître et valoriser la compétence acquise par le professionnel/stagiaire*

** Prévoir l'évolution de la fonction du professionnel/stagiaire en adéquation avec les compétences nouvellement acquises*

■ Définition de la condition

Cette condition contribue à satisfaire le besoin de reconnaissance, de réalisation de tout professionnel/stagiaire au retour de sa formation

■ Justification de la condition

Toute formation entraîne chez le professionnel/stagiaire des attentes en termes de possibilités d'appliquer dans leur service les compétences nouvellement acquises. Cette attente porte sur la reconnaissance du professionnel/stagiaire par les autres membres du service et la valorisation liée à l'évolution de la fonction, voire du métier. Elle porte également sur l'amélioration de la qualité des soins dispensés. Cette valorisation nécessite une attention portée par l'équipe et l'institution à l'évolution des fonctions et la mise en place des ressources adéquates.

■ Eléments favorisant la mise en œuvre de la condition

Pour favoriser le processus de valorisation d'un professionnel/stagiaire dans l'application des nouveaux acquis plusieurs acteurs peuvent intervenir :

- L'équipe peut veiller à accueillir les nouveaux acquis que possède leur collègue ; la mise en place d'un espace de partage peut favoriser la communication ou la diffusion de ces acquis.
- Il peut également être intéressant de porter à la connaissance du professionnel /stagiaire, le nom d'un « référent ». Rappelons, que le référent est une personne compétente sur un champ de pratiques données (exemple la prévention des risques iatrogènes - l'hygiène).

Cette personne a un rôle d'informateur, de conseiller, de superviseur du professionnel/stagiaire. Le référent peut aider à mettre en contact le professionnel/stagiaire et des groupes de travail du même établissement sur le thème choisi. Cette mise en contact peut conduire le professionnel/stagiaire à développer d'autres compétences. De même le professionnel/stagiaire peut être sollicité pour devenir référent dans son unité ou établissement lui conférant une nouvelle position source de valorisation et renforçant à son tour ses propres transferts d'acquis de formation et ceux des personnes qu'il serait amené à aider

Certaines formations peuvent conduire à des fonctions plus spécifiques. Ceci nécessite des accords impliquant différentes personnes de l'institution pour envisager les conditions de création de nouvelles fonctions, de nouveaux postes.

■ Moyens mis en œuvre

La reconnaissance et la valorisation semblent dépendre en grande partie de l'organisation de l'équipe. Celle-ci empruntent aux organisations de travail, aux modes de communication d'équipe qui facilitent l'apprentissage au cours du travail même des membres de l'équipe.

En général, cette organisation a le souci de mettre à disposition des informations, des ressources facilitant chez les professionnels leur transfert des acquis de formation.

Dans le cas présent, il s'agit par exemple de mettre à disposition du professionnel/stagiaire d'un système d'informations lui permettant de prendre contact avec des référents

Rappelons que l'engagement entre le professionnel/ stagiaire, l'encadrement et l'institution permet de :

- Favoriser l'engagement des différents acteurs pour restituer selon les conditions nécessaires les acquis de la formation,
- Etudier la possibilité de changement de fonction, de postes
- Envisager la création de postes.